

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 71-285/SG/FP portant titularisation du personnel du Cadre territorial des Postes et Télécommunications

n° 71-285/SG/FP

Ministère  
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication  
17 février 1971

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1971

Date du numéro  
10 mars 1971

### TEXTE INTÉGRAL

#### Art. 1

M. Kamil Ali Kamil agent stagiaire d'exploitation du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, est titularisé dans ses fonctions, et nommé agent de 2° classe, 1° échelon, pour compter du 1° février 1971, avec une ancienneté de stage conservée d'un an.

#### Art. 2

M. Mahmoud Ali Dirie, préposé principal, 3° échelon, Indice , depuis le 19 avril 1907, et nommé agent stagiaire (Branche exploitation des radiocommunications) du Cadre territorial des Postes et Télécommunications pour compter. du 1 février 1970, est titularisé dans ses fonctions, et nommé agent de 2° classe, 3° échelon, indice 520, pour compter du 1 février 1971, avec une ancienneté conservée de 3 ans 9 mois 16 jours (période de stage comprise). Compte tenu de cette ancienneté, est constaté le passage de M. Mahmoud Ali Dirie au 4° échelon des agents d'exploitation de 2° classe (indice 560), pour compter du 1° février 1971, avec une ancienneté conservée de 1 an 9 mois 16 jours

#### Art. 3

M. Hassan Aden Mohamed. agent stagiaire des IE.M. du Cadre territorial des Postes et Télécommunications, est titularisé dans ses fonetions et nommé agent des LE.M. de 2° classe, 162 échelon, pour compter du 1° février 1971, avec une ancienneté de stage conservée d'un an.